DES MESURES SEXOSPÉCIFIQUES DE LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE SONT NÉCESSAIRES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS PARTICULIERS DES FEMMES AUTOCHTONES

Pamela Palmater | 4 juin 2020

Pamela Palmater est une avocate micmaque et est professeure et titulaire de la chaire sur la gouvernance autochtone à l'Université Ryerson.

Les établissements sont les milieux qui ont été les plus durement frappés par la pandémie de la COVID-19, comme en témoignent les nombreuses vies perdues dans les centres de soins de longue duréeⁱ et les éclosions qui ont eu lieu dans les prisonsⁱⁱ, les refuges pour les sans-abriⁱⁱⁱ et les maisons d'hébergement pour victimes de violence familiale^{iv}. La situation était prévisible, puisque d'après les données canadiennes de santé, les personnes les plus susceptibles d'être gravement atteintes par le virus sont non seulement les personnes âgées, mais aussi celles qui vivent dans la pauvreté, qui sont sans abri et qui n'ont pas suffisamment accès à des soins de santé^v. Les Autochtones sont nombreux à être touchés par ces facteurs de risque et sont depuis longtemps surreprésentés parmi les personnes qui se trouvent en situation de pauvreté^{vi} et d'itinérance^{vii}, en milieu carcéral^{viii} et dans les centres d'hébergement^{ix}, ce qui accroît considérablement pour eux les risques associés à la maladie. La situation est exacerbée pour les femmes et les jeunes filles autochtones qui, en plus d'être surreprésentées dans la plupart de ces catégories et établissements, sont plus susceptibles d'être victimes de violence sexualisée, d'exploitation, de disparition et de meurtre^x.

Ce n'est pas un secret que les Autochtones meurent en moyenne 15 ans plus tôt que les Canadiens; souvent par suite de maladies évitables, de blessures ou de suicides^{xi}. Parmi les plus importantes causes qui sous-tendent leurs taux plus élevés de maladies et de blessures figurent les conditions socioéconomiques qui ont été créées et maintenues par le sous-financement intentionnel et chronique par les gouvernements fédéral et provinciaux des programmes et de services sociaux essentiels^{xii}. En 2013, l'ancien rapporteur spécial des Nations Unies (ONU) sur les droits des peuples autochtones, James Anaya, a affirmé que le traitement réservé par le Canada à ses peuples autochtones avait entraîné une « crise » humanitaire majeure^{xiii}. Le manque discriminatoire d'accès à des soins de santé essentiels, à une éducation, à du logement et même à des nécessités de base comme la nourriture et l'eau, a créé des conditions troublantes de pauvreté abjecte au sein de nombreuses communautés des Premières Nations et inuites^{xiv}. En fait, parmi les 100 communautés les moins favorisées recensées par l'Indice de bien-être des communautés, 96 étaient des Premières Nations^{xv}.

Les lois et les politiques canadiennes ont également des incidences particulières sur les femmes et les jeunes filles autochtones. Le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a constaté que le Canada continuait d'exercer une discrimination à l'égard des femmes autochtones en ne remédiant pas aux conditions socioéconomiques difficiles qui les rendent plus vulnérables à la violence^{xvi}. Il a de plus relevé les dangers qu'il y aurait à ne pas adapter les mesures correctives aux besoins particuliers des femmes autochtones :

[traduction libre] ...les initiatives visant à corriger les conditions socioéconomiques des peuples autochtones, et en particulier des femmes autochtones, ne sont pas nettement adaptées à leurs besoins, et on peut postuler qu'à moins qu'une attention soit accordée

d'urgence à la cause profonde de la vulnérabilité des femmes autochtones à la violence, le problème restera entier^{xvii}.

Le long passé de colonisation violente des terres et des peuples autochtones au Canada a eu des effets intergénérationnels désastreux^{xviii}. Des siècles de vol des terres et des ressources, de déménagements forcés, d'enlèvements d'enfants, de non-respect des traités et de répression violente de la culture et de l'identité des Autochtones ainsi que de leur résistance contre la menace d'extinction, se perpétuent encore aujourd'hui. C'est pourquoi l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a jugé le Canada coupable d'un génocide passé et actuel touchant spécifiquement contre les femmes et les filles autochtones – une forme de génocide sexospécifique^{xix}. Les lois, les politiques, les pratiques, les mesures et les manquements du Canada constituent dans leur ensemble la première cause fondamentale des piètres conditions socioéconomiques et du taux élevé de violence et d'exploitation à caractère racial et sexuel qui continuent d'affliger les femmes et les filles autochtones. Cette pandémie s'ajoute aux multiples crises qui éprouvent simultanément les femmes et les filles autochtones.

Le Canada, dans son incapacité à appliquer une optique des genres à la mise en œuvre de ses mesures de lutte contre la pandémie, ignore les nombreux effets que la pandémie de la COVID-19 a plus particulièrement sur les femmes. Même avant la pandémie, Statistique Canada avait relevé en 2019 que les femmes gagnaient 13 % moins d'argent et qu'elles occupaient plus souvent des emplois à temps partiel que les hommesxx. Le rapport le plus récent de Statistique Canada signale de plus que, bien que les femmes comptent pour moins que la moitié de la population active au pays, elles ont perdu au mois de mars deux fois plus d'emplois que les hommes^{xxi}. Le Centre canadien de politiques alternatives rappelle que dans certains secteurs comme les soins de santé, l'aide sociale et les autres services de soutien, presque 100 pour cent des emplois perdus étaient occupés par des femmes^{xxii}. Considérant en outre que plus de la moitié des travailleuses occupent les emplois de première ligne dans les secteurs des soins et des services, il est facile de constater à quel point elles sont non seulement désavantagées sur le plan économique, mais également plus susceptibles d'être infectées par le virus^{xxiii}. Les femmes représentent aussi la majorité des résidents âgés des établissements de soins de longue durée, qui sont des milieux qui traînent depuis longtemps une réputation moins qu'enviable relativement à la maltraitance et à la négligence des personnes âgéesxiv. Personne ne devrait être surpris que plus de la moitié des personnes décédées de la COVID-19 au Canada soient des femmes^{xxv}.

Considérons maintenant le double désavantage subi par les femmes autochtones, elles qui sont en plus forcées de composer avec une « infrastructure de violence » qu'est l'ensemble complexe des lois et des politiques institutionnelles canadiennes, qui traitent les femmes autochtones comme des êtres humains de rang inférieur, comme des personnes jetables, en raison de leur sexe et de leur appartenance autochtone^{xxvi}. L'incapacité chronique du Canada à corriger ces violations « graves » des droits de la personne commises à l'égard des femmes autochtones les maintient de force dans des situations précaires, qui les exposent à un risque accru de contracter le virus et d'en mourir^{xxvii}. Dans certaines provinces comme le Manitoba, qui affiche un des taux les plus élevés de violence à l'égard des femmes autochtones ainsi que d'exploitation et de disparition de ces femmes, plus de 80 pour cent des membres des Premières Nations qui ont été infectés par le virus sont des femmes

Mais nous ne disposons même pas de toutes les données dont nous avons besoin pour dresser un portrait complet de l'incidence d'infection, puisque Services aux Autochtones Canada (SAC) ne fournit pas de données sur toutes les Premières Nations et que les provinces ne recueillent pas toutes des données

fondées sur la race. Les données recueillies par les Premières Nations montrent que l'incidence de l'infection à la COVID-19 est plus de deux fois plus élevée que l'incidence relevée par SAC : soit 465 cas, contre les 175 cas signalés par SAC^{xxix}. Cela représente un échec lamentable de la part des autorités canadiennes, considérant à quel point le dépistage, le suivi et le signalement sont importants pour empêcher la propagation du virus. Ce manquement témoigne d'un niveau particulier de négligence, compte tenu de ce que nous savons concernant les effets disproportionnés que les pandémies précédentes ont eus sur les peuples autochtones. Lors de la pandémie de 2009 du virus H1N1, 28 % des hospitalisations et 18 % des décès de la première vague concernaient des Autochtones, alors que ceux-ci ne représentaient que 4 % de la population^{xxx}. Toutefois, dans des provinces comme le Manitoba, où le taux de pauvreté des femmes autochtones et celui de la violence à leur égard sont élevés, les femmes autochtones enceintes représentaient 37 % des femmes enceintes hospitalisées^{xxxi}.

Les données démontrent clairement que le Canada doit mettre en place un plan sexospécifique particulièrement adapté aux besoins des femmes et des filles autochtones, un plan qui tiendrait compte de leur situation actuelle de violence à caractère racial et sexuel et de pauvreté, qui est la conséquence du génocide qui se perpétue. Cette infrastructure de la violence n'a pas évolué de façon naturelle. Elle a été créée par les gouvernements et les organismes et a été amplifiée dans tous les aspects de la société. Seul un plan sexospécifique, axé sur les droits de la personne, conçu en collaboration avec les femmes autochtones et étroitement adapté à leurs besoins aurait une chance de corriger ces désavantages profonds qui menacent leurs vies. Les mesures uniformisées de lutte contre la pandémie, comme la Prestation canadienne d'urgence, ne corrigent pas ces désavantages et inégalités historiques considérables, mais contribuent plutôt à les perpétuer. Cette situation s'ajoute à l'incapacité générale du Canada à fournir aux Premières Nations les quantités nécessaires d'équipement de protection individuelle et de matériel de dépistage^{xxxii}.

Bien qu'un plan exhaustif de lutte contre la pandémie axé sur les femmes autochtones comprendrait plusieurs éléments, le Canada devrait commencer par les mesures suivantes : (1) rendre obligatoire la collecte des données, (2) répondre aux besoins des communautés sur le plan de l'infrastructure; et (3) accroître substantiellement le financement et l'appui fournis aux femmes autochtones et à leurs communautés pour les aider à surmonter les incidences de la pandémie. Alors que les Autochtones représentent 5 pour cent de la population canadienne exitie, les mesures de lutte contre la pandémie qui leur sont destinées ne comptent que pour 0,5 % des fonds injectés xxxiv. Rien qu'en raison de la population, les fonds accordés aux peuples autochtones auraient dû surpasser les cinq milliards de dollars. Nous savons que résoudre uniquement les problèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement que vivent les Premières Nations coûterait des milliards de dollars xxxv; par conséquent, les 305 millions de dollars accordés à l'ensemble des Premières Nations, des Métis et des Inuits et les 75 millions de dollars récemment accordés aux peuples autochtones vivant hors réserve ne représentent qu'une fraction de ce qui est réellement requisxxxvi. Les femmes autochtones et leurs gouvernements devraient déterminer euxmêmes leurs besoins. Simplement verser plus d'argent aux centres d'hébergement ne résoudra pas les problèmes d'eau, de logement, de soins de santé, de services de garde et de revenus et autres problèmes urgents.

Obliger chaque province et territoire à recueillir des renseignements fondés sur la race et le sexe garantirait la fiabilité des données liées au repérage, au dépistage et au suivi, ainsi que le niveau de soutien d'urgence dont les femmes et les enfants autochtones en situations particulièrement vulnérables ont besoin. Ces données permettraient aussi de démontrer l'insuffisance flagrante des programmes

sociaux actuels et des fonds de lutte contre la pandémie qui ont été accordés. Les données devraient aussi préciser combien parmi les gens recensés sont des membres Premières Nations, des Métis ou des Inuits, et combien habitent dans une réserve ou hors réserve, et en milieu urbain ou en région éloignée. Il est essentiel que nous évitions que les personnes les plus opprimées passent entre les mailles du filet, comme les personnes itinérantes, celles qui habitent un type ou un autre de centre d'hébergement ou celles que se trouvent dans des établissements carcéraux, des centres correctionnels pour les jeunes, des maisons de transition ou des foyers. Comme les femmes et les filles autochtones sont surreprésentées dans ces établissements à risque élevé d'éclosion, il est important de trouver d'autres solutions pour les femmes autochtones que l'hébergement en établissement. Il faudrait par exemple leur donner la possibilité de se trouver un logement sûr.

De nombreux organismes des Nations Unies créés en vertu des traités liés aux droits de la personne appellent depuis longtemps le Canada à améliorer sa collecte de données relatives aux Autochtones, et en particulier aux femmes autochtones; cela permettrait notamment d'assurer un meilleur suivi et de corriger les conditions socioéconomiques découlant des violations des droits de la personne commises au Canadaxxxviii. Ces données aideraient aussi les gouvernements à mieux déterminer les besoins financiers et à cibler précisément les conditions socioéconomiques qui sous-tendent les risques accrus d'infection subis par les femmes autochtones. Elles contribueraient à faciliter le transfert direct des ressources financières et autres formes essentielles de soutien aux femmes autochtones et à leurs enfants; et aideraient à déterminer les besoins financiers et d'infrastructure réels des gouvernements et des organismes sociaux autochtones qui soutiennent ces femmes.

Il ne sert à rien de demander aux femmes autochtones de laver régulièrement leurs mains et celles de leurs enfants si leur Première Nation n'a pas accès à de l'eau potablexxxviii. De plus, de nombreuses résidences dans les réserves des Premières Nations sont tellement surpeuplées que la distanciation sociale est impossible xxxix. Et même si cela était possible, les femmes autochtones sont beaucoup plus susceptibles que la moyenne d'avoir à s'occuper d'enfants, de conjoints, de grands-parents infectés ou d'autres membres de la famille élargie touchés par la maladie. Plusieurs d'entre elles travaillent aussi à titre d'aidantes au sein de leur Première Nation ou à titre de bénévoles affectées au soutien des aînés et des autres personnes dans le besoin. Que ce soit dans les réserves ou hors réserve, la recommandation de se confiner à la maison peut se révéler mortelle pour les femmes autochtones qui sont victimes de violence conjugalexi. Les femmes autochtones ont besoin de plus que de refuges d'urgence. Elles ont besoin de la sûreté, de la sécurité et de la stabilité que peut offrir un domicile permanent. Elles ont également besoin d'un accès prioritaire à aux équipements de protection, d'eau potable, que des aliments nutritifs leur soient livrés, de services de garde, de mesures de soutien du revenu et d'un accès à des soins de santé locaux. Pour que le soutien financier et en matière d'infrastructure réponde à des besoins réels, il soit s'appuyer sur des données exhaustives. Mais bien que certaines de ces informations manquent pour le moment, les données dont nous disposons actuellement sont suffisantes pour démontrer que les gouvernements doivent immédiatement distribuer de l'aide financière et d'autres types de soutien.

À moins que le Canada améliore les conditions socioéconomiques de plusieurs femmes autochtones et qu'il leur fournisse en même temps un soutien d'urgence pendant la pandémie de la COVID-19, le nombre d'infections, de décès et d'effets économiques graves subis par les femmes autochtones ne fera qu'augmenter. Le Canada a l'obligation légale et morale de mettre fin à ces graves violations des droits de la personne et d'agir immédiatement pour sauver des vies.

- ¹ Comas-Herrera, Adelina, et coll. « Mortality associated with COVID-19 outbreaks in care homes: early international evidence », *International Long Term Care Policy Network*, 21 mai 2020. Adresse: https://ltccovid.org/wp-content/uploads/2020/05/Mortality-associated-with-COVID-21-May-5.pdf>.
- ii Service correctionnel Canada. *Tests de COVID-19 pour les détenus des établissements correctionnels fédéraux*, Ottawa. Adresse : https://www.csc-scc.gc.ca/001/006/001006-1014-fr.shtml (consulté le 21 mai 2020).
- iii Cassey, Liam. « COVID-19 outbreak surges among homeless in Toronto with 135 cases », *National Post*, Toronto, 25 avril 2020. Adresse: https://nationalpost.com/pmn/news-pmn/canada-news-pmn/covid-19-outbreak-surges-among-homeless-in-toronto-with-135-cases.
- iv CBC News, « Native Women's Shelter forced to close after outbreak among staff », *CBC News*, Montréal, 19 mai 2020. Adresse: https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/montreal-native-women-shelter-covid-1.5574999.
- Y Gouvernement du Canada, *Coronavirus disease (COVID-19): Outbreak update*. Adresse: https://www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/2019-novel-coronavirus-infection.html (consulté le 21 mai 2020).
- vi Macdonald, David, Daniel Wilson. « Shameful Neglect: Indigenous Child Poverty in Canada », *Centre canadien de politiques alternatives*, Ottawa, 2016. Adresse :

 https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%200ffice/2016/05/Indigenous Child%20 Poverty.pdf.
- vii Patrick, Caryl, Homeless Hub. *Aboriginal Homelessness in Canada: A Literature Review*, Ottawa, Canadian Homelessness Research Network Press, 2014. Adresse: https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/AboriginalLiteratureReview.pdf.
- viii Bureau de l'enquêteur correctionnel. *Les Autochtones sous garde fédérale dépassent les 30 %*, Ottawa, BEC, 21 janvier 2020. Adresse : https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/comm/press/press20200121-fra.aspx.
- ix Morneau, Greg. Les établissements d'hébergement canadiens pour les victimes de violence, 2017-2018, Ottawa, Statistique Canada, 2019. Adresse: https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00007-fra.htm.
- * Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, Ottawa, Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019 [Enquête nationale].
- xi Presse canadienne. « Lifespan of Indigenous peoples 15 years shorter than that of other Canadians, federal documents say », CBC News, Toronto, 23 janvier 2018. Adresse: https://www.cbc.ca/news/health/indigenous-people-live-15-years-less-philpott-briefing-1.4500307.
- xii Palmater, Pamela. « Death by Poverty: The Lethal Impacts of Colonialism », dans W. Anthony, L. Samuelson (réd.), *Power and Resistance*, 6e édition, Winnipeg, Fernwood Publishing, 2017, p. 51 à 81.
- xiii Mas, Susana. « UN aboriginal envoy says Canada is facing a 'crisis' », CBC News, Toronto, 15 octobre 2013. Adresse: https://www.cbc.ca/news/politics/un-aboriginal-envoy-says-canada-is-facing-a-crisis-1.2054682. Voir également le rapport officiel: Anaya, James. Rapport du rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones, M. James Anaya., A/HRC/27/52/Add.2, 2014. Adresse: http://unsr.jamesanaya.org/docs/countries/2014-report-canada-a-hrc-27-52-add-2-en.pdf.
- xiv Anaya, James. Report of the Special Rapporteur on the rights of indigenous peoples, James Anaya, A/HRC/27/52/Add.2, 2014, par. 15, p. 7. Adresse: http://unsr.jamesanaya.org/docs/countries/2014-report-canada-a-hrc-27-52-add-2-en.pdf.
- xv *Ibid.*, p. 7.

- xvi Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Report of the inquiry concerning Canada of the Committee on the Elimination of Discrimination against Women under article 8 of the Optional Protocol to the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women, 2015, CEDAW/C/OP.8/CAN/1. Adresse:

 https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CEDAW/Shared%20Documents/CAN/CEDAW C OP-8 CAN 1 7643 E.pdf [CEDAW].
- xvii *Ibid.*, par. 119, p. 30.
- xviii Commission de vérité et réconciliation du Canada. Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, Ottawa, Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015.
- xix Enquête nationale, supra note 6.
- xx Pelletier, Rachelle, et coll. L'écart salarial entre les sexes au Canada: 1998 à 2018, Ottawa, Statistics Canada, 2019.
- xxi Statistics Canada. *Enquête sur la population active, mars 2020*, Ottawa, Statistics Canada, 2020. Adresse: https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200409/dq200409a-cansim-fra.htm.
- xxii Scott, Katherine. Women bearing the brunt of economic losses: One in five has been laid off or had hours cut, Ottawa, Centre canadien de politiques alternatives, 10 avril 2020.
- xxiii Dunham, Jackie. « Women disproportionately 'bearing the brunt' of coronavirus crisis, advocates say », CTV News, Toronto, 22 avril 2020.
- Malek, Jan. Seniors Care Was in Crisis Before COVID-19, Ottawa, Conseil des Canadiens, 2020. Adresse: https://canadians.org/analysis/seniors-care-was-crisis-covid-19. Petersen, Katie, et coll. « Staff-to-resident abuse in long-term care homes up 148% from 2011 », CBC News, Toronto, 18 janvier 2018. Adresse: https://www.cbc.ca/news/business/elderly-care-violence-marketplace-investigates-1.4493215. Donkin, Karissa. « Details of abuse in nursing homes kept from public », New Brunswick: CBC Investigates, 26 octobre 2017. Adresse: https://www.cbc.ca/news/canada/new-brunswick/nb-nursing-home-abuse-1.4370131. Scott, Katherine. « COVID-19 crisis response must address gender fault lines », Behind the Numbers, Ottawa, 20 mars 2020. Adresse: http://behindthenumbers.ca/2020/03/20/covid-19-crisis-response-must-address-gender-faultlines/.
- ww Gouvernement du Canada. *COVID-19 AU CANADA Mise à jour quotidienne sur l'épidémiologie*, Ottawa, GdC, 21 mai 2020. Adresse : https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/diseases/2019-novel-coronavirus-infection/surv-covid19-epi-update-fra.pdf.
- xxvii L'Alliance féministe pour l'action internationale, Canada sans pauvreté et le titulaire de la chaire en gouvernance autochtone de l'Université Ryerson. A National Action Plan to End Violence against Indigenous Women and Girls: The Time is Now, Ottawa, AFAI, CSP, RUCIG, 2019, à 1. Adresse: https://pampalmater.com/wp-content/uploads/2019/02/MMIW-Inquiry-Report.pdf.

 xxvii CEDAW, supra, note 16 et par. 214, p. 53.
- xxviii Assembly of Manitoba Chiefs. *Manitoba First Nations COVID-19 Pandemic Response Coordination Team PRCT Bulletin*, Winnipeg, Assembly of Manitoba Chiefs, 15 mai 2020.
- xxix Skye, Courtney. Colonialism of the Curve: Indigenous Communities & Bad Covid Data, Toronto, Yellowhead Institute, 12 mai 2020.

 Adresse: https://yellowheadinstitute.org/2020/05/12/colonialism-of-the-curve-indigenous-communities-and-bad-covid-data/#.
- xxx National Collaborating Centre for Aboriginal Health. *The 2009 H1N1 influenza pandemic among First Nations, Inuit and Métis peoples in Canada: Epidemiology and gaps in knowledge*, Prince George, C.-B., National Collaborating Centre for Aboriginal Health, 2016, p. 3. Adresse: http://www.nccah-ccnsa.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/174/NCCAH-FS-InfluenzaEpidemiology-Part01-Halseth-EN-Web.pdf.
- xxxi Ibid.
- Wright, Teresa. « First Nations health authorities tells Commons committee they need more PPE, testing supplies », *The Star*, Toronto, 24 mai 2020. Adresse: https://www.thestar.com/news/canada/2020/05/24/first-nations-health-authorities-tell-commons-committee-they-need-more-ppe-testing-supplies.html.

- xxxiii Statistique Canada. Les peuples autochtones au Canada: faits saillants du Recensement de 2016, Ottawa, Statistique Canada, 2017.

 Adresse: https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/171025/dq171025a-fra.pdf?st=z6JF0FZe.
- xxxiv Palmater, Pamela. Federal pandemic funds for First Nations woefully inadequate, Toronto, Rabble, 27 mars 2020. Adresse: https://rabble.ca/blogs/bloggers/views-expressed/2020/03/federal-pandemic-funds-first-nations-woefully-inadequate.
- xxxx Neegan Burnside Ltd. National Assessment of First Nations Water and Wastewater Systems: National Roll-UP Report, Ottawa, Neegan Burnside Ltd., 2011. Adresse: https://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/textetext/enr wtr nawws rurnat 1313761126676 eng.pdf.
- xxxii Gouvernement du Canada. Fonds de soutien aux communautés autochtones, Ottawa, GdC, 2020. Adresse : https://www.sacisc.gc.ca/fra/158518935380/1585189357198.
- xxxxiii CEDAW, supra, note 16, p. 55. Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, Mme Yakin Ertürk, Indicateurs de la violence contre les femmes et de l'action à entreprendre par les États, Documents officiels de l'AGNU, 7e session, A/HRC/7/6 (2008), par. 30. Adresse : https://documentsddsny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G08/104/47/PDF/G0810447.pdf?OpenElement. Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Recommandation générale nº 9 Données statistiques concernant la situation des femmes, CEDEF, 8e session, document de l'ONU A/44/28 (1989). Adresse :
- https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CEDAW/Shared%20Documents/1_Global/A_44_38_3724_F.pdf. Assemblée générale de l'ONU.

 Document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale appelée la Conférence mondiale des peuples autochtones Résolution adoptée par l'Assemblée générale, Documents officiels de l'AGNU, 69e session, A/RES/69/2. Adresse: https://undocs.org/A/RES/69/2.
- Wright, Teresa. « Violence against Indigenous women during COVID-19 sparks calls for MMIWG plan », CTV News, Toronto, 10 mai 2020. Adresse: https://www.ctvnews.ca/canada/violence-against-indigenous-women-during-covid-19-sparks-calls-for-mmiwg-plan-1.4932833.